

SCFP 

Syndicat canadien de
la fonction publique



PROTÉGEONS LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Par : Pierre-Guy Sylvestre

Service de la recherche

Syndicat canadien de la fonction publique

Protégeons les régimes de retraite à prestations déterminées

2

1. Définitions
2. Pourquoi avoir des régimes complémentaires de retraite?
3. Régime de retraite des employés de la STM
4. Les attaques idéologiques
5. Les réponses syndicales aux attaques des libertariens
6. Les véritables causes
7. Protéger les régimes de retraite à prestations déterminées : une priorité

Définitions

3

- Régimes de retraite publics :
 - Régime de pensions du Canada (RPC) : couvre les Canadiens hors Québec.
 - Régime des rentes du Québec (RRQ) : régime de retraite public garantissant le versement de rentes de retraite qui dépendent du nombre d'années cotisées et de revenus gagnés depuis l'âge de 18 ans.

Définitions

4

- ▣ Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) : programme de sécurité du revenu à la retraite administré par le gouvernement fédéral et prévoyant le versement d'une prestation uniforme aux personnes de 65 ans et plus.
- ▣ Supplément de revenu garanti (SRG) : programme de sécurité du revenu à la retraite administré par le gouvernement fédéral et prévoyant le versement d'une prestation d'assistance qui baisse en fonction des rentes des régimes complémentaires de retraite.

Définitions

5

□ Régime à prestations déterminées :

Régime complémentaire de retraite où le montant de la rente de retraite est connu et garanti d'avance.

La cotisation varie dans le temps en fonction d'estimations faites pour s'assurer que l'actif en caisse est suffisant pour payer le passif.

La cotisation totale doit être égale au coût normal du régime.

Définitions

6

- Régime à cotisations déterminées :
Régime complémentaire de retraite où la cotisation est déterminée d'avance, tandis que le montant disponible à la retraite sera égal aux cotisations accumulées avec intérêts et n'est donc aucunement garanti ou connu d'avance.

Définitions

7

- Taux de remplacement :
 - Le pourcentage du salaire avant la retraite qui est assumé par les régimes publics et complémentaires de retraite.

 - Un taux de remplacement de 70 % permet une continuité du standard de vie après la retraite.

Définitions

8

$$\text{Taux de remplacement} = \frac{\text{Total des prestations}}{\text{Salaire gagné avant la retraite}}$$

Par exemple :

Un travailleur qui gagnait 40 000 \$ avant la retraite et qui reçoit des rentes des régimes publics (PSV, RRQ) et complémentaires de retraite de 28 000 \$ a un taux de remplacement de :

$$70\% = \frac{28\,000\ \$}{40\,000\ \$}$$

Définitions

- Actif : l'ensemble des biens appartenant à la caisse de retraite (actions, obligations, autres placements, sommes d'argent à recevoir de l'employeur).
- Passif : la valeur des montants de rentes ou de versements promis par le régime de retraite aux participants et bénéficiaires du régime et qui sont donc dus par la caisse à chacun d'eux.

Pourquoi avoir des régimes complémentaires de retraite?

10

Parce que les régimes publics sont insuffisants.

Taux de remplacement selon le salaire gagné, sans régime complémentaire de retraite

Salaire final	35 400 \$	47 200 \$	70 800 \$
PSV	6 204 \$	6 204 \$	6 204 \$
RRQ	8 408 \$	11 210 \$	11 210 \$
SRG	3 626 \$	2 225 \$	2 225 \$
TOTAL	18 238 \$	19 639 \$	19 639 \$
Taux de remplacement	52 %	42 %	28 %

Source : FTQ, « Agir syndicalement pour nos régimes de retraite », 2010, p. 22.

Taux de remplacement selon le salaire gagné, avec régime complémentaire de retraite

Salaire final	35 400 \$	47 200 \$	70 800 \$
PSV	6 204 \$	6 204 \$	6 204 \$
RRQ	8 408 \$	11 210 \$	11 210 \$
RCR	10 169 \$	15 635 \$	32 146 \$
SRG	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL	24 781 \$	33 049 \$	49 560 \$
Taux de remplacement	70 %	70 %	70 %

Source : FTQ, « Agir syndicalement pour nos régimes de retraite », 2010, p. 23.

Régime de retraite des employés de la STM

13

□ Régime à prestations déterminées :

La rente brute annuelle est calculée comme suit :

2 % du salaire final multiplié par les années de participation (max. 35 ans)

+

la prestation de raccordement payable de la retraite jusqu'à l'âge de 65 ans :

1/30 de 8 000 \$ multiplié par les années de participation

EXEMPLE :

Émile participe au régime de retraite depuis 26 ans. Il prend sa retraite en 2012 à l'âge de 54 ans. Son salaire final est de 55 000 \$. Puisque la somme de son âge et de ses années de participation totalise 80, il a droit à la retraite sans réduction.

Émile recevra la rente brute suivante :	Avant 65 ans	Après 65 ans
Rente de base ($2\% \times 55\,000 \$ \times 26$ ans)	28 600 \$	28 600 \$
+		
La prestation de rattachement jusqu'à 65 ans ($1/30 \times 8\,000 \$ \times 26$ ans)	6 933 \$	s. o.
Total	35 533 \$	28 600 \$

Source : Régime de retraite de la STM (1992), « Mon régime de retraite », p.5.

Régime de retraite des employés de la STM

15

- Taux de capitalisation = 102,7%
Surplus de 63 M\$
(30 novembre 2011)
- Taux de solvabilité = 87,5%
Déficit de 346 M\$
(30 novembre 2011)

Régime de retraite des employés de la STM

16

- Évaluation actuarielle :
 - ▣ Surplus ou déficit de capitalisation :
 - Actif – passif, en supposant que le régime se poursuit indéfiniment
 - ▣ Surplus ou déficit de solvabilité :
 - Actif- passif, en supposant que le régime se termine à la date de l'évaluation

Régime de retraite des employés de la STM

17

□ Cadre réglementaire :

Capitalisation :

Surplus actuariel = réserve

Amortir un déficit antérieur

Améliorer le régime

Plafond autorisé : 25 %

Déficit actuariel = déficit doit être comblé

(< 15ans)

Régime de retraite des employés de la STM

18

□ Cadre réglementaire :

Solvabilité :

Surplus actuariel = provision pour écart défavorable (PED).

Les améliorations au régime doivent être financées par des cotisations additionnelles d'équilibre (< 5 ans) tant que la PED n'est pas pleine.

Les attaques idéologiques

- Depuis quelques mois, certains chroniqueurs, journalistes, animateurs radio ou télé attaquent les régimes complémentaires de retraite des employés des services publics.
- Les régimes à prestations déterminées sont une cible.
- Selon ces détracteurs, ces régimes seraient inéquitables.

Les attaques idéologiques

20

- Opposition entre générations
- Opposition entre privé et public

Les attaques idéologiques

21

- Principaux arguments des idéologues :
 - Les travailleurs du secteur public ont des retraites dorées, payées à même les tarifs, les taxes et les impôts des travailleurs.
 - Les négociateurs patronaux se sont mis à plat ventre devant les syndicats.
 - De nombreux Québécois n'ont pas de régime complémentaire de retraite et vont payer pour ceux qui en ont.

Les attaques idéologiques

22

Éric Duhaime, Agence QMI

« Boomers dorés vs jeunes saignés »

<http://blogues.canoe.ca/ericduhaime/general/boomers-dores-vs-jeunes-saignes/>

Les attaques idéologiques

23

- Le maire Labeaume veut faire passer sa hausse de taxes sur le dos des régimes de retraite des employés de la Ville.
- L'UMQ demande au gouvernement d'intervenir.
- Hydro-Québec a été l'objet de plusieurs articles concernant son régime de retraite.
 - ▣ Les syndicats avaient réussi à terminer les négociations avant que le sujet ne soit dans les médias.

Les attaques idéologiques

24

- Pour la STM, peu de couverture médiatique... pour l'instant!
- Selon l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA), les retraites seront LE sujet de 2012.

Les attaques idéologiques

25

- « 2012 doit être l'année de l'éveil autant pour les dirigeants patronaux et syndicaux que pour le gouvernement. »
- « Une question qui risque d'être au coeur de plusieurs négociations, alors que 40 % des conventions collectives viennent à échéance en 2012, dont cinq conventions de la STM ce mois-ci. »

Source : Iris Gagnon-Paradis, « Le monde du travail : les hauts et les bas de 2011 », La Presse, 11 janvier 2012. <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/cv/201201/11/01-4484740-le-monde-du-travail-les-hauts-et-les-bas-de-2011.php>

Les réponses syndicales aux attaques des libertariens

26

- Les régimes de retraite à prestations déterminées ont profité aux employeurs publics (STM, municipalités, Hydro-Québec) lorsque les rendements sur les marchés financiers étaient élevés :
 - ▣ Congés de cotisation = diminution des coûts pour l'employeur

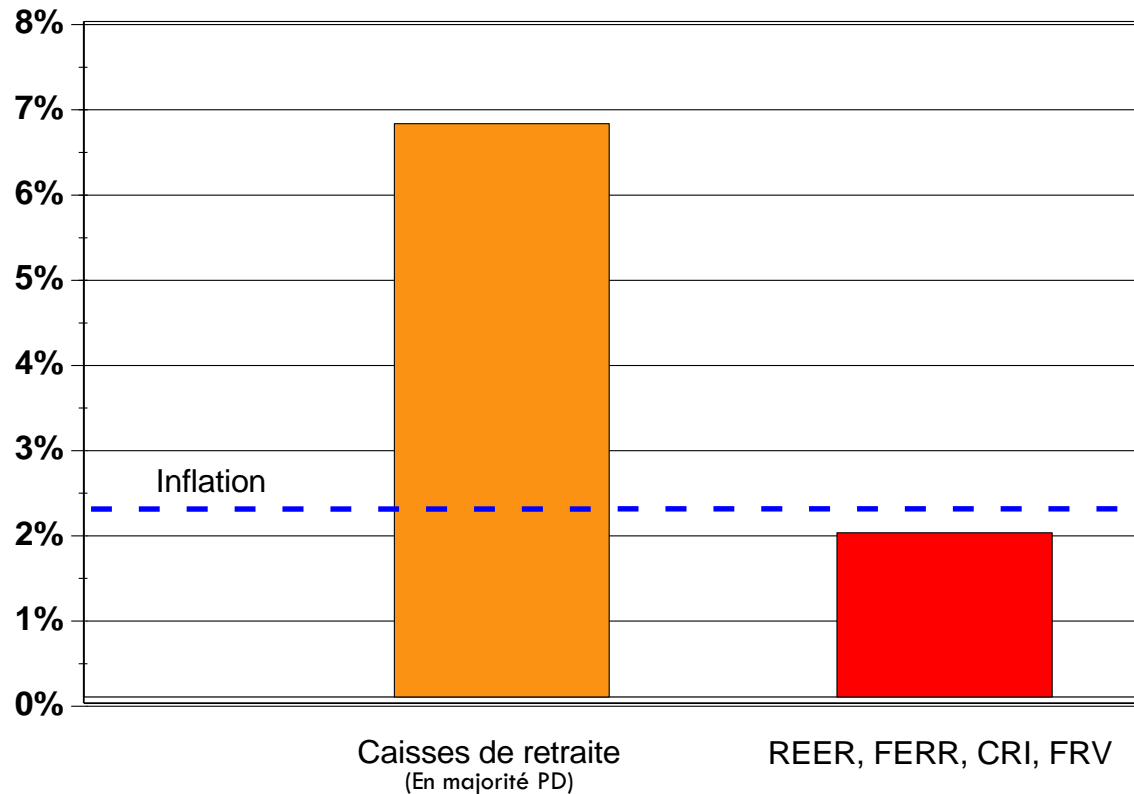
Les réponses syndicales aux attaques des libertariens

27

- ❑ Transférer les régimes de retraite vers les REER ne fera qu'appauvrir l'ensemble des travailleurs.
- ❑ La probabilité d'obtenir un rendement appréciable avec des placements individuels est faible.
- ❑ Le taux d'épargne des Canadiens est faible.
- ❑ Les frais de gestion sont plus élevés avec les REER.

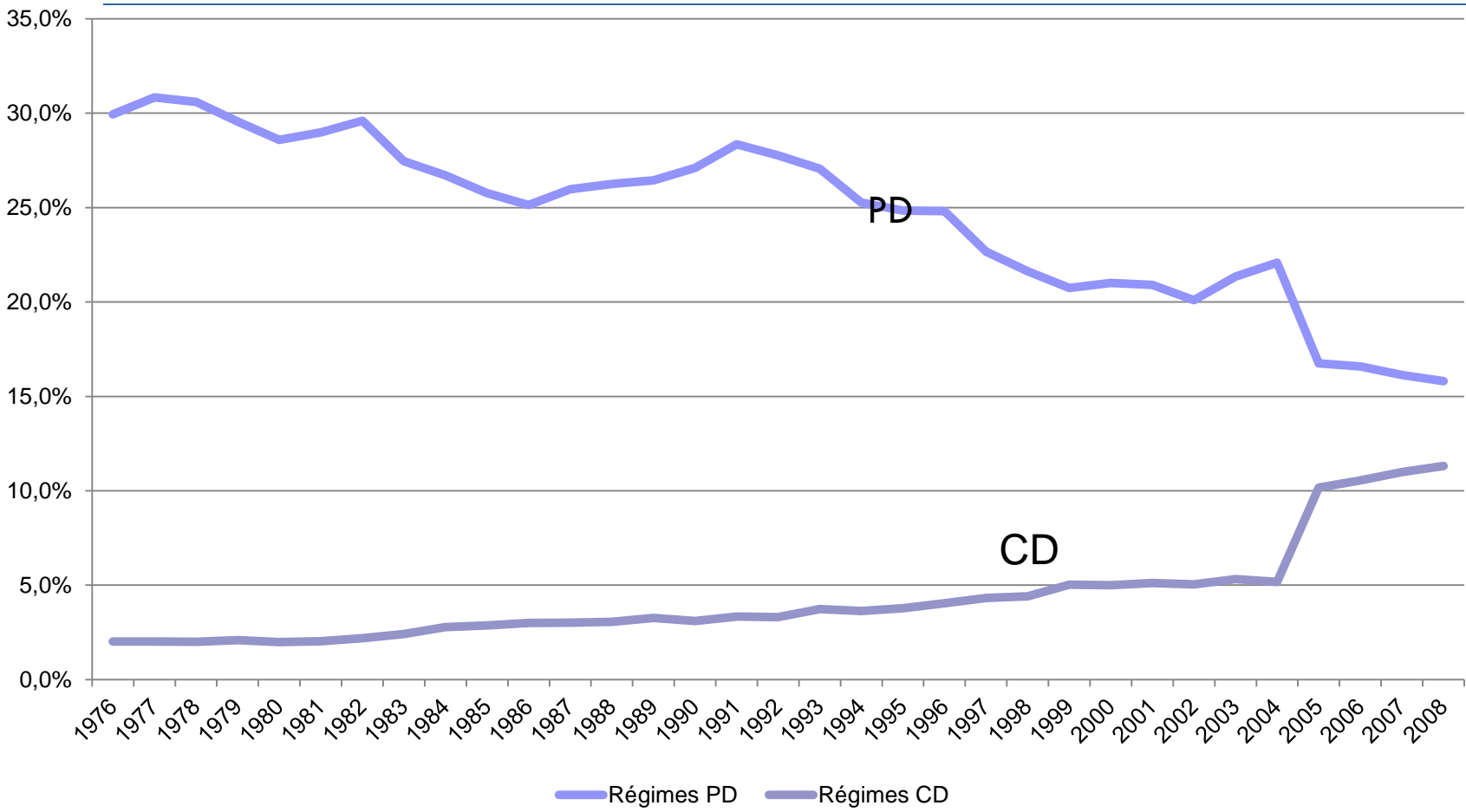
Les caisses de retraite versus le rendement des REÉR/CRI/FERR/FRV entre 1999 et 2005

28



(Barrette, Chabot et Langis, 2008. 20).

Proportion des travailleurs du secteur privé qui participent (cotisent) dans un RCR

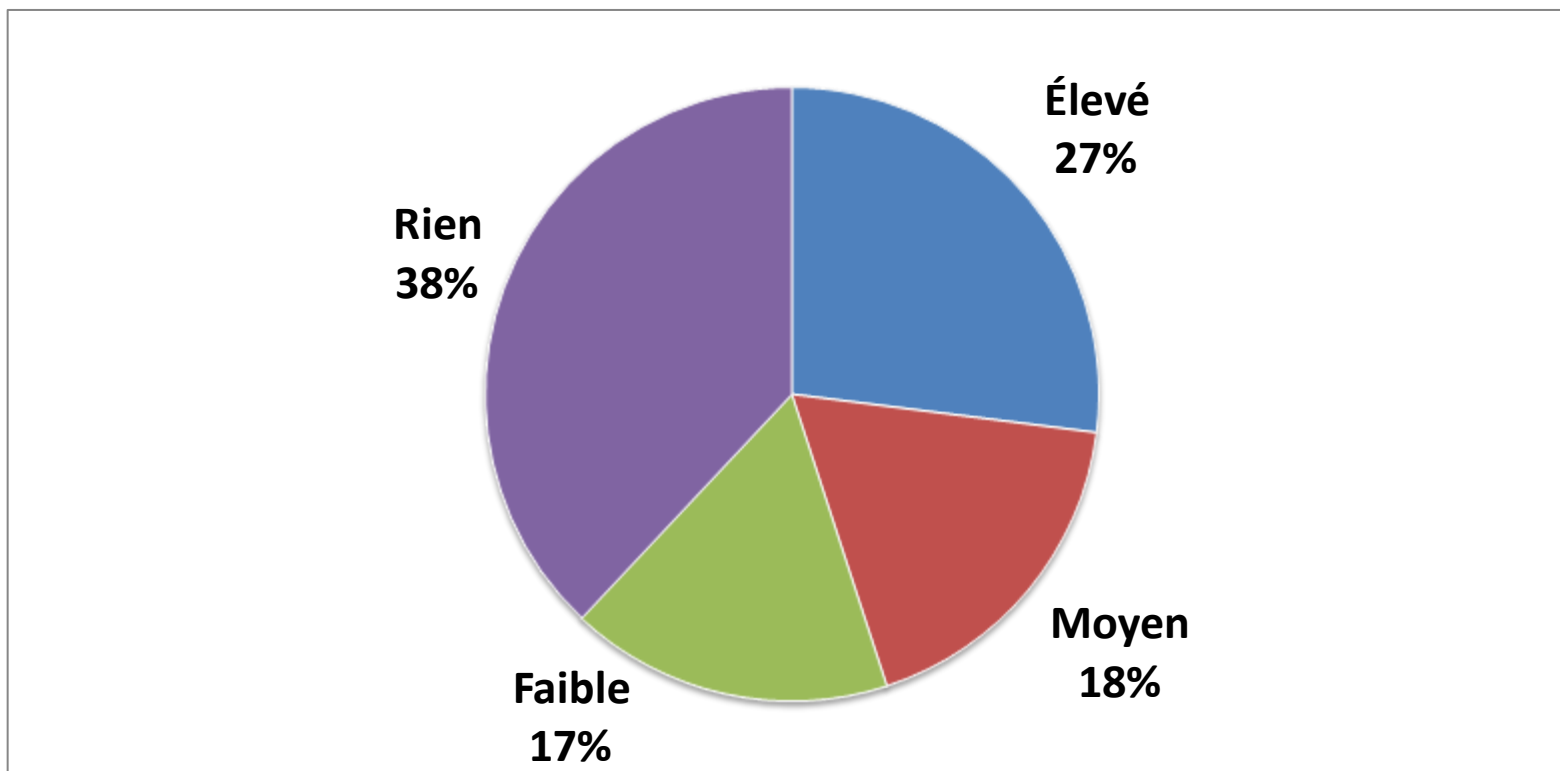


Source : RRQ

Note (1) : Secteur privé = tous sauf les régimes provinciaux et fédéraux

Note (2) : CCQ fait partie des CD

Potentiel d'atteinte d'un niveau adéquat de remplacement du revenu



Les réponses syndicales aux attaques des libertariens

31

- Les régimes à prestations déterminées ont été négociés, il s'agit d'un contrat.
- Il s'agit d'un salaire différé.
- Si des décisions éclairées sont prises, ces régimes à prestations déterminées s'avèrent de bons outils pour garantir les standards socioéconomiques des retraités.

Les réponses syndicales aux attaques des libertariens

32

- Les baby-boomers laisseront une dette, mais également des actifs.
- Ne pas sous-estimer les héritages de la génération des baby-boomers.
- Contexte démographique particulier qui sera différent dans 40 ans, où on retrouvera une forme pyramidale.

Les véritables causes

33

- Contexte démographique
 - ▣ Il va évoluer
 - ▣ Met de la pression sur les régimes de retraite
- Crise financière mondiale
 - ▣ Mondialisation des échanges et de la finance
 - ▣ Impact sur l'économie réelle
 - ▣ Cause exogène : les travailleurs n'y sont pour rien!

<http://tinyurl.com/7tpaf5y>

« J'espère que nous serons en mesure de contrôler la situation lorsque les policiers apprendront que nous volons leurs pensions! »

Les véritables causes

35

- Les régimes de retraite sont constitués d'actions et d'obligations
 - ▣ Actions : les marchés ont donné des rendements très faibles depuis 10 ans
 - ▣ Obligations : les taux d'intérêt sont bas et vont le demeurer pour les prochaines années

Les véritables causes

36

- La bourse :
 - ▣ Les premiers responsables de la crise financière de 2008 sont les banques d'affaires américaines et les courtiers de Wall Street.
- Le gouvernement américain est aussi responsable, et ce, à la suite de la déréglementation aveugle des marchés financiers.
- Idéologie libérale : déréglementer et privatiser.

Les véritables causes

37

- Les hypothèques *subprimes* (prêts à haut risque) ont pu voir le jour à cause de cette déréglementation.
- Des véhicules financiers reposaient en partie sur le marché immobilier.
- Des hypothèses des modèles économétriques et financiers étaient fausses.
- Lorsque la bulle immobilière a explosé, elle a entraîné la crise financière.

Les véritables causes

38

- Que sont les marchés financiers?
 - ▣ Permettent d'utiliser l'épargne des agents économiques (travailleurs) pour la transformer en investissement.
 - ▣ C'est donc un canal.
 - ▣ Le problème, c'est qu'il y a une forme de parasitisme qui s'est développée au cours des deux dernières décennies.
 - ▣ La financiarisation de l'économie fait en sorte que trop de ressources sont allouées à ce secteur.

Les véritables causes

39

- Après la crise financière, la crise économique :
 - ▣ Récession dans les pays industrialisés
 - ▣ Croissance faible en 2011
 - ▣ Marché de l'emploi fragile
 - ▣ Résultat : les banques centrales vont garder leurs taux d'intérêt bas
 - ▣ Impact négatif sur les rendements des régimes de retraite

Protéger les régimes de retraite à prestations déterminées : une priorité

40

- La volatilité des marchés financiers est très grande
- Beaucoup d'incertitude en Europe
- Le marché de l'emploi au Québec est dans une situation précaire
- La prudence est de mise pour les régimes de retraite

Protéger les régimes de retraite à prestations déterminées : une priorité

41

- Des choix judicieux par le passé ont permis au régime de retraite des employés de la STM d'être en bonne situation aujourd'hui
- Continuer à protéger le régime de retraite
- Les régimes à prestations déterminées sont une cible pour les gouvernements

Rencontre extraordinaire sur les régimes de retraite

22-23 février 2012

SCFP 
Syndicat canadien de
la fonction publique  FTO

Liste des comités portant sur les régimes de retraite

43

- ❑ **Comité de travail avec la RRQ sur la réglementation à venir sur les régimes à prestation cible (TARGET)**
- ❑ **Comité MAMROT présidé par Bernard Guay sur la stabilisation de la cotisation dans les régimes de retraite municipaux**
- ❑ **Le sous-comité de travail du MAMROT composé de 10 personnes chargé de regarder les firewalls (coupe-feu) et les réserves**
- ❑ **Comité Alban D'amours, composé d'experts « indépendants » nommés par le gouvernement du Québec**
- ❑ **Comité de mobilisation FTQ sur la campagne « Une retraite à l'abri des soucis »**
- ❑ **Coalition SCFP sur les régimes de retraite**
- ❑ **Comité interministériel du gouvernement du Québec sur les retraites**
- ❑ **Commission sur le vieillissement de la main-d'œuvre et la retraite**
- ❑ **Consultation sur les RVER auprès des assureurs et du patronat**

Conclusion

44

- Les régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées vous garantissent un revenu décent à la retraite; il faut les protéger.

Conclusion

45

- Certains régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées vont mal et ne sont pas solvables; le gouvernement pourrait forcer par une loi spéciale ou un décret l'application de ses solutions.

Conclusion

46

- Il est important de combattre les attaques idéologiques contre les régimes de retraite à prestations déterminées.
 - ▣ Ce sont des ententes qui ont été négociées.
 - ▣ C'est un droit, non pas un privilège.
 - ▣ Il s'agit de salaires différés.

Merci!